

Le tableau 3 suivant donne une idée de l'augmentation des ventes de brut canadien au Canada et des importations accrues de brut étranger.

3.—Livraisons de brut aux raffineries, par région, 1940, 1950 et 1959

Région	1940		1950		1959	
	Canadien	Étranger	Canadien	Étranger	Canadien	Étranger
	(barils par jour)					
Québec et provinces Maritimes.....	—	56,040	—	133,364	—	296,608
Ontario.....	507	41,918	681	68,630	198,165	7,340
Provinces des Prairies et T. N.-O....	22,367	1,867	71,422	633	151,727	—
Colombie-Britannique.....	—	16,805	—	21,458	64,085	—
Canada.....	22,874	116,630	72,103	224,085	413,977	303,948

Alors qu'en 1958 le Canada a exporté 31,679,429 barils de brut, il en a exporté un peu plus en 1959, le tout aux États-Unis. Les pipelines en ont amené 33,800,000 barils aux États-Unis, dont 13,296,000 ont été ainsi expédiés à des raffineries situées dans la région de Puget Sound (État de Washington) et 20,504,000 à des raffineries de la région des Grands lacs.

La vente du gaz naturel.—Le gaz amené de l'Ouest a servi aux usagers dans des régions situées aussi à l'est que Montréal et, pour répondre à la demande, les sociétés de distribution de gaz ont agrandi leurs réseaux. A la fin de 1959, l'Ontario utilisait environ 100 millions de pieds cubes de gaz de l'Ouest par jour. Amené pour la première fois dans l'Est en 1958, ce gaz a supplanté le gaz importé en gros volume à Niagara et à Windsor (Ont.).

On estime que 280 milliards de pieds cubes de gaz ont été vendus aux usagers, soit 35 p. 100 de plus qu'en 1958. On en a exporté en tout 83,583,000,000 de pieds cubes. Le total des ventes se décompose ainsi par province: Colombie-Britannique, 6.6 p. 100, Alberta, 48.9 p. 100, Saskatchewan, 10.8 p. 100, Manitoba, 2.9 p. 100, Ontario, 28.9 p. 100 et Québec, 1.9 p. 100.

Depuis quelques années, les réserves de gaz de l'Alberta et de la Colombie-Britannique grossissent si vite du fait des découvertes, que des sociétés cherchant à vendre du gaz en grosses quantités aux États-Unis s'y sont intéressées. En 1959, le gouvernement fédéral a créé la Commission nationale de l'énergie, dont l'un des mandats principaux est de régler le transport du gaz d'une province à l'autre et outre-frontière. Sur la fondation et les travaux de cette Commission jusqu'au milieu de 1960, voir chapitre XXI, partie IV, section 2.

Sous-section 4.—Houille

Les chemins de fer, diverses entreprises industrielles ou commerciales et les ménages ont utilisé de plus en plus de pétrole et de gaz à la place de charbon. Ces faits, aggravés dans une certaine mesure par le recul économique général en 1958, se sont traduits par de nouvelles pertes pour l'industrie canadienne de la houille.

Le coup porté à l'industrie a été le plus dur qu'elle ait reçu depuis 8 ans: sa production annuelle est tombée à 11,687,110 tonnes, soit 11.4 p. 100 de moins qu'en 1957 et 38.9 p. 100 de moins qu'en 1950, année du chiffre record de 19,139,112 tonnes. En 1958, la production a atteint le chiffre le plus bas qu'on ait consigné depuis 1912. Elle se composait de charbon gras (66.3 p. 100), de charbon sub-bitumineux (14.5 p. 100) et de lignite (19.3 p. 100). La Nouvelle-Écosse a fourni environ 45 p. 100 du total, l'Alberta 22 p. 100, la Saskatchewan 19 p. 100, la Colombie-Britannique et le Yukon plus de 7 p. 100 et le Nouveau-Brunswick un peu moins de 7 p. 100. Tandis que le rendement de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Yukon pris ensemble baissait de 14 p. 100 au regard du chiffre de 1957, celui de l'Alberta baissait plus fortement encore, de 20.2 p. 100; cette dernière diminution provenait, pour 68 p. 100, du tonnage moindre de